

**MAIRIE DE DANGERS**  
**Département d'Eure-et-Loir**  
**10 rue de la Mairie**  
**28190 DANGERS**

Tel. 0237229005 mairie@dangers28.fr

**ARRETE DU MAIRE N° 2023/14**

**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de DANGERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

Vu la demande de l'entreprise CSC, route de Gien – 45600 SULLY SUR LOIRE en date du 19 octobre 2023 ;

Considérant l'opération de retrait d'une citerne à gaz au 9 rue de la Miterne sur la Commune de Dangers, le mardi 31 octobre 2023, nécessitant le stationnement d'un camion devant la propriété pour permettre de gruter une mini-pelle et la citerne par-dessus la clôture ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire, le temps de la manœuvre, la circulation sur cette voie,

**Arrête :**

**Article 1 :** La circulation automobile sera interdite temporairement, sauf véhicules de secours, 9 rue de la Miterne, le mardi 31 octobre 2023 au matin, au moment du dépôt de la mini-pelle, puis lors de l'enlèvement de la citerne.

**Article 2 :** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise CSC.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de la commune de Dangers, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Courville-sur-Eure et l'entreprise CSC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dangers, le 23 octobre 2023

Le Maire,  
André BELLAMY

